



FERRAILLE : tout objet contenant plus de 50 % de métal, pour autant qu'il pèse moins de 50 kg.

LES TOURNEES DE RAMASSAGE (LE JEUDI SELON PLANNING) DEBUTENT A 6H00. DEPOSEZ VOTRE FERRAILLE LA VEILLE SI VOUS NE POUVEZ LE FAIRE LE JOUR MÊME.

Ne sont pas considérés comme ferraille :

- *les appareils électroniques et électriques
- *les appareils sanitaires
- *les déchets de déconstruction, de démolition (volets, stores, cadres de fenêtres, chéneaux, éviers, lavabos, etc....) et tout autre déchet lié à des travaux d'entretien.

*** Ces déchets doivent être amenés à la maison Loca SA, Grandes-vies, Porrentruy (032/466.76.66).**

Attention : réception uniquement le matin de 7 h 30 à 11 h 30 et le 1^{er} samedi du mois de 8h00 à 11h00.



Déchets de chantier : les matériaux de construction, les appareils sanitaires et les objets de métal de plus de 50 kg. Ces déchets doivent être acheminés par vos soins à la maison Loca, Grandes-Vies à Porrentruy (tél. 032/466.76.66)

Attention : réception uniquement le matin de 7 h 30 à 11 h 30 et le 1^{er} samedi du mois de 8h00 à 11h00

Déchets de porcelaine ou de terre cuite : également repris par la maison Loca SA contre paiement.